



<http://www.service-civique.gouv.fr/>

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.

Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

POURQUOI M'ENGAGER ?

Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et vous ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité.

En accomplissant une mission de Service Civique, vous aurez la possibilité de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social.

Pour être volontaire, il faut avoir entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Aucune autre condition n'est requise en particulier, il n'y a pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable. Ce sont les savoir-être et la motivation qui comptent avant tout.

LA MISSION PROPOSEE

Participer à l'activité de l'épicerie solidaire

Où ?

CCAS de Floirac (33 - Gironde - Aquitaine)

Quoi ?

L'épicerie solidaire de Floirac apporte une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Dans un espace aménagé en libre-service, proche d'un magasin d'alimentation générale, elle met à disposition des bénéficiaires des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 10% du prix usuel. La contribution financière participe de la dignité des personnes et de la liberté de choix qui sont les valeurs fondamentales.

L'alimentation tient une place importante dans le budget d'un foyer. Dans l'Epicerie Solidaire, il devient un levier pour travailler sur d'autres problématiques et développer l'autonomie.

A cet effet, il convient de mettre en place un espace d'accueil, de convivialité, d'échanges, d'ateliers, en privilégiant la qualité des rapports humains.

Ainsi il est possible de travailler autour du lien social, de la valorisation des compétences et des savoir-faire, afin d'aider les usagers à retrouver dignité et confiance en eux.

Dans le cadre de l'épicerie solidaire, le volontaire aura pour mission :

- Accueil et la communication auprès du public bénéficiant de l'épicerie solidaire
- La participation aux ateliers d'animation de l'épicerie
- L'aide à la gestion des stocks
- L'appui informatique et à l'activité administrative de l'épicerie
- La contribution à la mise en place de la surface de vente de l'épicerie.

Quand ?

À partir du mois de Septembre 2018 (8 mois, 24 h/semaine)

Quel domaine ?

Solidarité

Combien de postes ?

1

Quel organisme ?

Centre communal d'action sociale de la ville de Floirac

Rémunération

Donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat de 467,34 €, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil de 106,31 €

Et ouvrant droit à une protection sociale complète.

Contact

05.57.80.87.10 / boris.callen@ville-floirac33.fr